

Ce numéro a été publié grâce au soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie et du Pôle de recherche national «NCCR – on the move» financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.



Bureau Europe de l'Ouest
Pôle de développement



National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch



FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

LES ÉTUDIANT·E·S INTERNATIONAUX

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE ÉTIENNE PIGUET,
YVONNE RIAÑO, MATTHIEU GILLABERT

N° 10, 2017

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE ET
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL**

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2017

Case postale 5

CH-2002 Neuchâtel 2

www.alphil.ch

www.alphilrevues.com

© Société neuchâteloise de géographie, www.s-n-g.ch

© Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/geographie

Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie est une revue à comité de lecture issue de la fusion du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et de *Géo-Regards: cahiers de l'Institut de géographie*. *Géo-Regards* est, entre autres, référencé par Elsevier (Scopus), sur le portail Mir@bel, et par le Comptoir des presses d'universités. La revue figure sur la liste des revues scientifiques de l'Union géographique internationale.

N° 10, 2017

ISSN 1662-8527

Abonnements

L'adhésion à la Société neuchâteloise de géographie comprend l'abonnement à *Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie*.
Cotisations annuelles: membre ordinaire: 40.-; couple: 60.-; étudiant(e): 20.-Abonnement (sans adhésion): 33.-

Société neuchâteloise de géographie

Case postale 53

2006 Neuchâtel

www.s-n-g.ch

Vente directe et librairie

Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Case postale 5

2002 Neuchâtel 2

commande@alphil.ch

Vente version électronique

www.alphilrevues.com

Rédacteur en chef

Patrick Rérat (Université de Lausanne)

Comité scientifique
et de rédaction

Roger Besson (Uni. de Neuchâtel), Patrick Bottazzi (Bangor University), Frédéric Dobruszkes (Uni. libre de Bruxelles), Marion Ernwein (Uni. of Oxford), Marie-Christine Fourny (Uni. Grenoble Alpes), Jean-Marie Halleux (Uni. de Liège), Hugues Jeannerat (Uni. de Neuchâtel), Francisco Klauser (Uni. de Neuchâtel), Laurent Matthey (Uni. de Genève), Étienne Piguet (Uni. de Neuchâtel), Raffaele Poli (Uni. de Neuchâtel), Martine Rebetez (Uni. de Neuchâtel), Jean Ruegg (Uni. de Lausanne), Joëlle Salomon Cavin (Uni. de Lausanne, responsable de la présentation des thèses), Ola Söderström (Uni. de Neuchâtel), Thierry Theurillat (Haute École Arc), Mathieu van Crielingen (Uni. libre de Bruxelles), Olivier Walther (Uni. of Southern Denmark)

Traduction des résumés

Claude Fleischner, Hubert Rossel et les auteurs

Photographies de couverture

UNINE, crédit photographique: 1^{re} ill. SP, 2^e ill. Guillaume Perret; 3^e ill. Université de Fribourg, crédit photographique: Jacques Thévoz, Le congrès des étudiants africains à l'Université de Fribourg, 1964. © Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Fonds Jacques Thévoz.

Responsable d'édition

Sandra Lena, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

RECENSIONS

MICHEL MATTHEY, MARTIN SCHULER, 2017
Aménager le territoire : la gestion d'un bien commun,
Lausanne : PPUR, coll. «Le savoir suisse», n° 123, 155 p.

La parution de ce livre est à saluer. Il répond d'abord à des préoccupations actuelles. Avec le rejet en mars 2013 du référendum contre la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (AT, ci-après), les cantons et les communes sont aujourd'hui engagés dans sa mise en œuvre. Or, elle concerne de nombreux acteurs. Il faisait ensuite cruellement défaut dans la collection «Le savoir suisse». Des ouvrages analogues, en français, sont rares. Le dernier en date est l'œuvre de Laurent Bridel. Mais son *Manuel d'aménagement du territoire* a déjà plus de quinze ans et le format en trois volumes n'a évidemment rien de comparable au cahier des charges proposé aux auteurs de la collection «Le savoir suisse». Matthey et Schuler ont donc relevé un réel défi en conjuguant leurs connaissances et leurs compétences largement reconnues.

Leur opuscule présente de nombreuses qualités.

Il remplit l'objectif d'être synthétique et de couvrir large (voir la diversité des thèmes mentionnés pour expliquer le développement de l'urbanisation, p. 26) tout en visant un public qui dépasse le cercle des initiés. Quatre chapitres constituent le cœur du volume. Ils sont consacrés au développement de l'urbanisation et aux dynamiques territoriales (chapitre 2), aux caractéristiques du dispositif de régulation mis en place (chapitre 3), à l'évolution du dispositif (chapitre 4) et à l'affectation du sol (chapitre 5). Ils sont encadrés par une introduction et une conclusion rédigée sous la forme de défis que la politique de l'AT aura à relever.

En évitant le piège d'un vocabulaire trop technique, l'ouvrage se lit facilement. Le recours fréquent à la perspective historique, très bien valorisée dans les chapitres 2 et 4 notamment, apporte une plus-value indéniable. Il en est de même des illustrations qui soutiennent parfaitement l'argumentation. Une mention particulière est à adresser aux cartes des pages 19, 21, 23 et 27 qui permettent rapidement de «visualiser» quelques enjeux centraux relatifs aux périodes de développement de l'urbanisation suisse entre 1919 et 2015¹. Dans la même veine, le souci d'articuler l'AT à la politique régionale (p. 38 et p. 148) et à la politique des transports (p. 24, p. 104-105 et p. 112) d'une part et la volonté de positionner l'AT en comparaison avec les pays voisins

¹ La seule réserve, purement formelle, concerne le choix d'insérer parfois les cartes sur une demi-page seulement, rendant mal aisée la lecture de la légende (cartes des p. 10, 84 et 95).

(chapitre 3, p. 70 et ss.) et dans le contexte de la politique territoriale européenne (chapitre 4, p. 120 et ss.) d'autre part sont bienvenus. Ils témoignent d'un réel désir de porter le débat au-delà de la politique de l'AT, *stricto sensu*, et du contexte helvétique uniquement. Enfin, l'attention que Matthey et Schuler portent à la ville et aux efforts qui restent à mener pour fluidifier le marché foncier urbain et développer les outils d'intervention sur le bâti existant sonne très juste, dès lors qu'il s'agit de favoriser la densification et le développement des zones déjà urbanisées (p. 45).

Cela dit, l'exercice présente aussi quelques faiblesses. Certaines sont inattendues.

Quelques redondances déconcertent compte tenu du format de la collection. Les plus marquantes concernent l'instrument du plan sectoriel (PS, ci-après ; il est traité aux pages 61-62, puis rediscuté aux pages 109-111), le plan d'affectation (il est défini aux pages 62 et 63 avant de constituer le cœur du chapitre 5) et des éléments des chapitres 2, 3 et 4. Le développement de l'urbanisation, le rôle des villes et de l'échelle locale qui sont repris au début du chapitre 4 (p. 79-80) ont déjà été présentés d'une manière claire et convaincante au chapitre 2 (p. 16-27) et au début du chapitre 3 (p. 50), respectivement. Dans un autre registre, le titre et le contenu du chapitre 5 surprennent. Les auteurs recourent à une entrée par mot clé qui détonne. Elle rompt avec la logique qui préside au choix de l'intitulé des autres parties du livre et elle est mobilisée pour traiter de l'affectation seulement. Or d'autres mots clés du dispositif suisse de l'aménagement du territoire, comme l'utilisation (mesurée) du sol, la coordination, voire l'occupation rationnelle du territoire mériteraient certainement un traitement analogue. Dommage alors que Matthey et Schuler ne prennent pas la peine d'expliquer la raison de mettre l'affectation en exergue. Toujours dans le chapitre 5, l'essentiel des *Thématiques actuelles* (p. 134-136) est présenté d'une manière laconique, sans mise en perspective. En dehors des spécialistes qui connaissent les débats les plus récents, la probabilité est grande que le lecteur ne sache pas comment apprécier le sens à donner, par exemple, à l'évolution de la jurisprudence en matière de dimensionnement des zones à bâtir (p. 135). Quant à la jurisprudence relative cette fois à l'expropriation matérielle, elle est passée sous silence lorsqu'il est question de l'éventuelle compensation financière qu'une autorité devrait verser au propriétaire (p. 130). Certes, elle est évoquée, mais plus loin, sans articulation, pour rappeler précisément que ce cas de figure est devenu exceptionnel (p. 136). Ailleurs dans le livre, des raccourcis induisent des simplifications discutables. Matthey et Schuler attribuent le renouveau urbain des années 2000 à certaines politiques publiques développées par la Confédération, les cantons et les villes (p. 112). Cette formulation revient à surestimer leur rôle. Le renouveau urbain procède d'un mouvement beaucoup plus profond dont l'origine est liée avant tout à des pratiques sociospatiales qui dépassent le cadre helvétique (voir le phénomène de *gentrification* [RÉRAT, 2012] ou la réorientation du positionnement d'associations de protection de l'environnement [SALOMON CAVIN, 2006]). Selon Matthey et Schuler, la périurbanisation résulterait «[...] *avant tout de l'amélioration de la desserte autoroutière des régions périurbaines*» (p. 108). Sans doute y apporte-t-elle une contribution. Mais le phénomène est complexe. Il associe les problématiques liées aux aspirations résidentielles des ménages (acquisition du revenu, négociation des relations domicile-marchés de l'emploi) et aux coûts du foncier et de l'immobilier pour n'en citer que quelques-unes. En outre, et cette fois-ci en suivant le point de vue de l'acteur public, le programme des routes nationales a aussi été présenté en Suisse

comme une contribution à la politique régionale. La réalisation d'infrastructures est associée à la lutte contre les disparités dont souffrent les régions périphériques. Les effets des autoroutes peuvent donc être contrastés et se manifester à des échelles géographiques différentes (RUEGG, 2007). Les auteurs n'explicitent pas cela. Le texte comprend enfin quelques erreurs dont la plus insolite, au vu de l'actualité du thème et des tensions qu'il génère, concerne incontestablement les surfaces d'assolement (SDA, ci-après) qui se voient soudainement amputées de 100 000 hectares (p. 41).

Mais là n'est pas l'essentiel.

D'autres limites sont plus sérieuses. Elles découlent de la fragilité du fil rouge et de l'absence de clés de lecture qui seraient pourtant utiles pour toucher un large public. À la lecture de l'ouvrage, il apparaît rapidement que la politique de l'AT tient de la grosse pelote difficile à démêler où les aspirations semblent démesurées par rapport aux moyens alloués. Mais là où Matthey et Schuler pourraient apporter de l'intelligibilité, ils finissent par instiller de la déception. Leur posture oscille constamment entre une *doxa*, promue entre autres par l'Office du développement territorial², et une ambition analytique et réflexive. La première est descriptive, peu novatrice, facilement normative et jargonneuse³. Quant à la seconde, bien présente en plusieurs endroits du texte, son potentiel est mal exploité faute de vigilance et de rigueur sans doute aussi. Plusieurs exemples soutiennent cette critique.

Le titre de l'ouvrage d'abord: *Aménager le territoire: la gestion d'un bien commun*. L'intérêt pour la notion de bien commun est en pleine recrudescence. Y faire référence n'est donc pas dénué de sens. Pourquoi alors ne pas l'utiliser pour en faire une thèse structurant l'ensemble du propos? Le territoire est-il un bien commun, aujourd'hui? Matthey et Schuler ne répondent pas explicitement à cette interrogation et leur définition du territoire n'aide pas à trancher⁴. Mais au vu du traitement qu'ils réservent à l'influence des acteurs privés: «*Les privés sont donc les principaux acteurs du développement territorial*» (p. 31), à la liberté individuelle, à la garantie de la propriété, aux difficultés rencontrées pour en limiter progressivement la portée (p. 30-34) et aux relations entre affectation et propriété du sol (p. 126-127) les indices sont suffisants pour imaginer qu'ils pencheraient pour la négative. Il serait alors utile qu'ils dévoilent pourquoi le territoire devrait être un bien commun, qu'ils situent le

² La page 57 en donne un bon exemple avec cette description d'un idéal planificateur – digne des ouvrages des années 1960 – qu'il n'y aurait qu'à appliquer.

³ À témoin cette phrase: «*L'avenir dira si le système de compensation intracantonale prévu par le législateur est suffisant, ou si une compensation intercantonale s'avère nécessaire*» (p. 143). La critique ne porte pas sur le fond de cette citation, mais sur l'absence d'un développement qui permettrait d'en apprécier pleinement le contenu et la portée. En l'occurrence, Matthey et Schuler font référence au projet de LAT-74 – combattu avec succès par référendum en 1976 – qui prévoyait de confier à la Confédération la tâche de gérer les plus et les moins-values générées par l'AT. Ils font donc part de leur regret que la nouvelle teneur de l'article 5 LAT-2012 reprenne simplement le système déjà retenu dans la LAT-79. C'est en occultant ces éléments et en omettant d'expliquer les avantages et inconvénients des deux formules que Matthey et Schuler rendent leur propos «jargonneux».

⁴ Leur définition est ambiguë. Le territoire apparaît comme une simple ressource dans la toute dernière phrase de l'ouvrage – qui évoque d'ailleurs le «bien commun»... pour la première fois, semble-t-il, hormis le titre de l'ouvrage (p. 148). Mais il est aussi présenté comme un «[...] *espace de vie sociale, économique et culturelle* – [qui] *se transforme sous l'effet des activités exercées par les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers*» (p. 9).

dispositif actuel par rapport à un tel objectif et qu'ils énoncent les conditions qu'il s'agirait de réunir pour qu'une telle proposition advienne.

À plusieurs reprises, Matthey et Schuler préconisent une démarche partenariale de l'AT s'appuyant sur une réelle compétence de l'acteur public à rassembler avec doigté et stratégie différents acteurs et différents instruments. Deux citations illustrent cette appréciation :

1) «*Une meilleure concertation entre autorités, de même que des partenariats renforcés avec les acteurs privés, apparaît aujourd'hui comme la condition centrale à remplir pour permettre à l'aménagement d'atteindre ses objectifs*» (p. 141).

2) «*Dans la perspective d'une valorisation et densification du milieu bâti existant, une coordination étroite entre les mesures limitatives du plan d'affectation et les mesures incitatives du programme d'équipement apparaît en outre indispensable*» (p. 131).

Elles sont doublement séduisantes. D'abord, elles font écho à huit énoncés proposés par le politologue Vatter pour caractériser l'AT en Suisse. Ceux-ci sont mobilisés pour introduire le dernier chapitre du livre consacré aux «*défis à relever*» : «*Instruments "souples" souvent plus efficaces que des obligations ou interdictions : la Confédération n'a que des compétences limitées*» (5^e énoncé, p. 138). Ensuite, elles s'inscrivent parfaitement dans la ligne d'une autre observation très riche qui évoque cette fois les approches proposées par la sociologie des sciences (CALLON, 1986, par exemple) et les travaux sur les instruments des politiques publiques comme «*acteurs non humains*» de Lascoumes et Le Galès (2004) : «*Une des difficultés de l'aménagement tient au fait qu'il ne se décrète pas, mais se réalise à travers les milliers de décisions à effets territoriaux prises jour après jour par de nombreuses autorités fédérales, cantonales et communales*» (p. 141).

Ces quatre éléments sont suffisants pour alimenter une posture extrêmement stimulante. Malheureusement, Matthey et Schuler l'esquissent mais ne la développent pas vraiment, ni ne la valorisent. Elle ne sert pas, en tout cas, à structurer l'ouvrage. Elle les amènerait pourtant à adopter une lecture plus critique du dispositif actuel de l'AT, en général et de la LAT-2012⁵ en particulier, qui permettrait de mettre en évidence les évolutions encourageantes tout comme les éléments contestables de cette politique. Las, ce potentiel est contrecarré, voire contredit par d'autres affirmations dont la teneur suggère un point de vue diamétralement opposé. Quelques exemples à nouveau :

Face à la souplesse des instruments évoquée en citant Vatter (p. 138), Matthey et Schuler relèvent aussi – en semblant le regretter – que des obligations contenues dans la LAT-2012 ne sont pas encore remplies (p. 143).

La diversité et l'importance d'associer tous les acteurs (privés, également) ont pour pendant une analyse rudimentaire de leurs différences, de leurs intérêts ou de

⁵ Nous retenons la notation de LAT-2012 pour identifier la nouvelle mouture de la LAT révisée suite au rejet du référendum intervenu lors de la votation populaire du 3 mars 2013. La date, 2012, renvoie donc à l'année de l'approbation de la loi révisée par les Chambres fédérales. Il s'agit de l'application du même principe que celui qui distingue les autres versions : LAT-74 (projet refusé par le peuple en 1976) ou LAT-79.

leurs stratégies (chapitre 2). Pourtant, une coopérative d'habitation ou un investisseur privé (p. 18) produisent la ville selon des modalités bien distinctes qui mériteraient d'être évoquées s'il s'agit d'en faire des partenaires. De même, il paraît difficile de mentionner la densification et son pendant l'étalement urbain sans discuter des dynamiques en place, du marché foncier, de l'accroissement de la vitesse et des flux liés à la mobilité afin d'augmenter les échanges (p. 34), des aspirations résidentielles ou de l'évolution de l'appareil de production des infrastructures, des logements, des surfaces commerciales ou de bureaux (p. 26, p. 37-41). Et puis le rôle des agriculteurs reste mystérieux. Présentés tour à tour comme des victimes qui souffriraient (p. 87) ou des profiteurs qui contribueraient à l'urbanisation (p. 88), ils disparaissent aussi parfois du panorama brossé par Matthey et Schuler: «*Les mesures les plus efficaces pour préserver les terres cultivables sont, tout d'abord, de réduire l'emprise des constructions [...]*» (p. 45). Il est alors étonnant de relever que la politique agricole est largement absente tout au long de l'ouvrage (p. 15, par exemple) alors même qu'elle a connu des évolutions notables depuis les années 1990 et qu'elle joue un rôle territorial clé. Une agriculture saine et viable financièrement demeure l'alternative la plus crédible – et sans doute la moins onéreuse – à l'extension de l'urbanisation. Une faiblesse analogue est à relever, s'agissant du paysage cette fois. Il est souvent décrit comme un objet menacé de disparition (p. 36, p. 148). Matthey et Schuler n'évitent alors pas le piège de la «forclusion». Proposé par Berque (2005), ce terme est utile pour remettre en question l'idée d'un paysage «donné», qui existerait «par lui-même» (et qui serait «rural» exclusivement). Forclure le paysage, c'est justement oublier le travail de nombreux acteurs, dont les paysans, pour le fabriquer ou le produire et l'entretenir. Toutes ces approximations – voire ces oublis – contenues dans le texte de Matthey et Schuler ne sont évidemment pas rédhibitoires. Mais elles sont gênantes dans la mesure où elles introduisent une confusion par rapport à l'approche partenariale de l'AT qu'ils semblent vouloir revendiquer aussi.

Ce manque de rigueur se traduit encore par d'autres enchevêtrements tout aussi problématiques.

L'un concerne la présentation du surdimensionnement des zones à bâtir et de l'étalement urbain. Un lecteur ignorant le cas helvétique aura certainement de la peine à comprendre l'enjeu de la politique suisse de l'AT. Il découvrira que 84 % de la population suisse est urbaine (p. 24) et que la statistique sur la superficie du pays montre que les impacts positifs du développement de l'urbanisation vers l'intérieur se manifestent avant même que la LAT-2012 produise ses effets (p. 44). Il relèvera en outre que de nombreuses communes rurales ont surdimensionné leurs zones à bâtir mais que, faute de demande, une part substantielle de ces dernières est toujours libre de construction (p. 87). Il s'interrogera alors peut-être sur la nature des problèmes à résoudre. Vu sous cet angle, il est tout de même étonnant que les auteurs ne commentent pas l'engagement important que de nombreux cantons et communes – voire développeurs – mènent pour remplir les exigences de la LAT-2012 et assurer les éventuelles compensations de zones à bâtir rendues nécessaires par le moratoire qui court jusqu'en 2019⁶. Cette mise en œuvre capte une part significative des ressources humaines disponibles dans les cantons et les communes... ressources

⁶ Voire au-delà, si le canton ne parvient pas à remplir ses obligations.

humaines qui seraient pourtant bien utiles pour mener toutes les interventions sur le bâti que Matthey et Schuler appellent de leurs vœux afin d'accélérer la densification et la réhabilitation des friches urbaines (p. 45) et de renforcer les initiatives à prendre en faveur de la ville (p. 118, p. 146). Faire cela ne correspond pas à l'approche partenariale. Cette dernière implique plutôt que les autorités cantonales et communales disposent d'une liberté d'appréciation afin d'établir des priorités et d'identifier, pour un contexte donné, les mesures qui paraissent les plus efficaces, au sens de Vatter (p. 138). Or, avec les directives établies pour calculer le dimensionnement idoine des zones à bâtir de chaque commune, la LAT-2012 légitime un instrument qui manque précisément de souplesse.

L'autre renvoie à la manière dont les auteurs évaluent les PS de la Confédération et la politique fédérale en faveur des agglomérations urbaines. Ils prêtent aux premiers un caractère novateur (p. 109) qu'il paraîtrait plus logique, dans une approche partenariale, d'attribuer à la seconde. Cette dernière est une politique incitative par excellence qui invite à de véritables collaborations entre politiques publiques (AT, mobilité et environnement)⁷, entre autorités publiques et entre autorités publiques et opérateurs privés ou quasi privés (entreprises de transports urbains par exemple). De plus, le financement de cette politique est particulier et atteste en quelque sorte d'une autre forme de coopération entre modes de transport cette fois. Il provient en effet du produit de la taxe sur les carburants, dont un montant de 6 milliards de francs suisses a été prélevé afin d'alimenter le fonds d'infrastructure. Ce dernier est utilisé par la Confédération pour verser des subventions à des agglomérations urbaines pour qu'elles réalisent des infrastructures de transport incitant au transfert modal en faveur des transports en commun et de la mobilité douce. Ce type d'arrangement traduit en fait la reconnaissance de la complémentarité des modes de transport. Cette complémentarité fut longue à construire et à faire reconnaître politiquement. Si elle semble acquise aujourd'hui tant aux yeux des usagers que de la majorité du législateur et de la classe politique, elle est cependant restée fragile, jusqu'à l'adoption en votation populaire de FORTA, en février 2017. Ce vote permet de sécuriser le financement du fonds d'infrastructure au-delà de 2018. Mais son issue était-elle tellement évidente aux yeux de Matthey et de Schuler qu'ils ne jugèrent pas opportun de l'évoquer ? C'est une énigme, car le défi était majeur. Plus étrange encore, ils recommandent ailleurs dans leur opuscule de gérer les enjeux de mobilité non pas en misant sur la complémentarité des modes de transport mais en les distinguant. Ceux qui dépendent des modes individuels motorisés sont à décourager. Il est important de ne pas augmenter « [...] *les besoins de mobilité* » et de veiller à ce que « [...] *les améliorations du système des transports n'induisent pas des choix de localisation [...] inadéquats* » (p. 44). Ceux qui renvoient aux modes de transport en commun ou à la mobilité douce sont en revanche à promouvoir (p. 104, p. 112 avec Rail 2000 et les systèmes de RER). Ils affichent donc une posture normative et abstraite. Ce faisant, ils brouillent les pistes et rompent avec la perspective partenariale, sans jamais problématiser ces éléments ni discuter leur portée.

⁷ L'environnement (via notamment la loi sur la protection de l'environnement et son ordonnance sur la qualité de l'air) est étrangement oublié par Matthey et Schuler (p. 112-113).

Le dernier enfin a trait aux défis à relever (chapitre 6). Trois absences sont notables. La première concerne les effets de débordement en lien avec l'aménagement des espaces fonctionnels (p. 142). L'enjeu du surdimensionnement des zones à bâtir n'est en effet pas à mesurer à l'échelle de la commune seulement. Il a une portée supra-communale, voire métropolitaine également (p. 108). Dans ce contexte, il est difficile de comprendre pourquoi les auteurs n'évoquent pas le conflit entre l'ARE et le canton de Genève à propos des SDA et de la validation partielle du plan directeur cantonal. À l'échelle du canton de Genève, la stratégie de densification et de protection de la zone agricole (pour limiter l'étalement urbain) engendre des effets de débordement évidents en France voisine et dans le district de Nyon, à savoir dans l'espace fonctionnel franco-valdo-genevois (RUEGG *et al.*, 2014). Il y aurait donc lieu de l'évoquer pour pouvoir enfin poser les bases d'un vrai débat à mener entre les légitimités respectives des territoires de projet (le Grand-Genève, en l'occurrence) et les territoires institutionnels (canton de Genève, Confédération). C'est en effet l'hypothèse attractive de l'interterritorialité proposée par Vanier (2008) qui est à discuter et qui va au-delà des seuls territoires transfrontaliers. Elle constituera très certainement un prochain défi. La seconde renvoie au contenu de la LAT-2012. Dans la logique de favoriser le développement de l'urbanisation vers l'intérieur, il est surprenant que Matthey et Schuler n'évoquent pas le chantier à ouvrir pour revoir le contenu de la propriété privée du sol. De nombreux projets urbains sont en effet retardés par des propriétaires qui manifestent leur opposition afin que rien ne change dans leur environnement immédiat. Ces acteurs sont donc mus par le désir de gagner du temps avant tout. Un défi serait donc de travailler à une meilleure régulation des droits d'opposition et de recours afin de restreindre les cas où des particuliers les mobilisent d'une manière abusive. La troisième enfin fait référence à toutes les politiques publiques nouvelles qui pourraient émerger dans le futur et avoir une incidence territoriale. En effet, et à l'exemple de la gestion du PS-SDA qui s'est radicalisée ces derniers mois, il apparaît que la mise en œuvre de la LAT-2012 mène vers davantage de contraintes et d'obligations (RUEGG, 2015) au lieu de tendre vers la posture partenariale. Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté de soutenir la transition énergétique. L'intégration des effets de ce vote dans le dispositif actuel de l'AT et son articulation avec le PS-SDA constituent de toute évidence un autre défi à venir que Matthey et Schuler n'évoquent pas.

Voilà pourquoi, au final, ce petit livre suscite aussi de la frustration. Entre *doxa* et ambition réflexive, la véritable posture des auteurs reste, *in fine*, difficile à décrypter. Ce jugement n'enlève rien aux qualités de cet ouvrage qui donne l'occasion de mettre l'AT à l'agenda.

JEAN RUEGG

IGD, Faculté des géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne

jean.ruegg@unil.ch

BIBLIOGRAPHIE

- BERQUE Augustin, 2005: «La forclusion du travail médial», *L'Espace géographique*, 1, 85, 81-90.
- BRIDEL Laurent, 2002-1996-1999: *Manuel d'aménagement du territoire en Suisse romande*, Genève: Georg, trois volumes.
- CALLON Michel, 1986: «Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins dans la baie de Saint-Brieuc», *L'année sociologique*, 36, 170-208.
- LASCOURMES Pierre, LE GALÈS Patrick (dir.), 2004: *Gouverner par les instruments*, Paris: Presses de Sciences Po.
- RÉRAT Patrick, 2012: «The New Demographic Growth of Cities. The Case of Reurbanization in Switzerland», *Urban Studies*, 49, 5, 1107-1125.
- RUEGG Jean, 2015: «Aménager le territoire en Suisse aujourd'hui: figer ou accommoder?», in HANIN Yves (éd.), *Cinquante ans d'action territoriale, un socle, des pistes pour le futur*, 267-280, Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain.
- RUEGG Jean, 2007: «L'échelle géographique pour articuler le réseau et la surface», in FAURE Alain, LERESCHE Jean-Philippe, NAHRATH Stephane, *Action publique et changements d'échelles: les nouvelles focales du politique*, 57-70, Paris: L'Harmattan.
- RUEGG Jean, SALOMON CAVIN Joëlle, QUINCEROT Richard †, 2014: «L'émiettement urbain? Ville compacte et ville diffuse sont dans le même bateau», *Cahiers de géographie du Québec*, 58, 165, 353-366.
- SALOMON CAVIN Joëlle, 2006: «La ville au secours de la nature. Une politique urbaine pour l'Angleterre rurale», *Espaces et Sociétés*, 126, 141-148.
- VANIER Martin, 2008: *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Paris: Anthropos.